



SAMEDI
22 NOVEMBRE
10H - 17H30

3^e ÉDITION
LE GRAND JEU
LÂCHER LES ÉCRANS
UN JEU D'ENFANT
POUR TOUTE LA FAMILLE

RÈGLEMENT DE LA TOMBOLA

LE GRAND JEU - 22 NOVEMBRE 2025

• CADRE D'ORGANISATION DE LA TOMBOLA

La tombola est organisée dans le cadre du Contrat Local de Santé, pour l'évènement LE GRAND JEU - Action de prévention santé visant à sensibiliser les parents d'enfants de 0 à 12 ans au bon usage des écrans.

L'objectif est double :

- Accompagner les parents dans le bon usage des écrans par leurs enfants ;
- Inciter les parents à diversifier les activités proposées à leurs enfants dans le cadre familial, afin de limiter le temps d'écrans

Date et lieu de réalisation de la tombola : **le 22 novembre 2025 à 17h15 à la Salle des fêtes de Conflans-Sainte-Honorine**

• NATURE DES LOTS PROPOSÉS AU GAIN

Six lots sont proposés au gain, rattachés à une tranche d'âge de l'enfant ou des enfants composant la famille :

- Tranche d'âge 0-3 ans (2 lots)
- Tranche d'âge 4-8 ans (2 lots)
- Tranche d'âge 9-12 ans (2 lots)

Le contenu des lots résulte de dons de partenaires de la Ville de Conflans-Sainte-Honorine. Le contenu des lots doit favoriser les activités familiales permettant une déconnexion des écrans, en proposant des places de spectacles, des livres, des jeux, des entrées dans des bases de loisirs, etc.

Le descriptif précis et complet de chaque lot sera affiché à l'entrée du lieu de la manifestation, le jour de la manifestation. Les partenaires donateurs y seront mentionnés.

• CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à la tombola est gratuite.

Toutefois, pour pouvoir participer, chaque famille (composée d'un ou deux adultes et d'un ou plusieurs enfants) devra s'être rendue au minimum sur deux stands d'information/prévention au bon usage des écrans et deux stands de divertissement.

Un bulletin de participation est à retirer à l'entrée du lieu de la manifestation, disponible dès l'ouverture de la journée d'action, à 10 heures le 22 novembre 2025.

Contenu du bulletin :

- Choix du lot désiré : 0-3 ans / 4-8 ans / 9-12 ans ;
- Cases libres où chaque responsable de stand/activité pourra déposer une gommette de couleur, preuve de passage du participant ;
- Coordonnées de la famille participante : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et adresse électronique (à compléter) ;
- Date et signature du participant, avec mention « J'ai lu et j'accepte les conditions de participation à la tombola LE GRAND JEU qui sont affichées ce jour le 22 novembre 2025 à l'entrée de la Salle des fêtes de Conflans-Sainte-Honorine ».

NB : chaque famille ne pourra participer qu'une seule fois au tirage au sort, quels que soient le nombre et l'âge des enfants composant la famille, et devra donc faire le choix du lot désiré directement sur le bulletin complété (Tranche d'âge 0-3 ans OU Tranche d'âge 4-8 ans OU Tranche d'âge 9-12 ans).

• CONDITIONS DU TIRAGE AU SORT

L'urne de dépôt des bulletins sera disposée à l'entrée de la salle des fêtes.

Le tirage au sort aura lieu à 17h15, à la Salle des fêtes. Il sera réalisé par un enfant volontaire, présent parmi le public.

Le tirage au sort permettra d'attribuer chaque lot, au regard des choix indiqués sur les bulletins de participation.

Le tirage se terminera quand chaque lot aura été attribué à deux participants : le premier tiré au sort étant le gagnant du lot, le deuxième étant placé en liste d'attente en cas de non retrait du gain par le gagnant.

Les gagnants absents lors du tirage au sort seront contactés par téléphone et mail afin de retirer leur lot. Un délai d'un mois sera laissé au gagnant pour prendre rendez-vous pour récupérer son gain. Au-delà de ce délai, le lot sera attribué au deuxième participant tiré au sort.

• CONDITIONS DE PUBLICITÉ DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Le présent règlement est disponible sur demande auprès du Service Action Sociale : par mail santeconflans@mairie-conflans.fr ou par téléphone au 06 09 12 10 87.

Il fera également l'objet d'un affichage à l'entrée du lieu de la manifestation, le 22 novembre 2025.

WWW.CONFLANS-SAINT-HONORINE.FR



RETROUVEZ
LE PROGRAMME

